

Département de la  
MOSELLE

## **COMMUNE DE FOLKLING**

Arrondissement de  
FORBACH

### **Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 22 JUIN 2021 à 18H00**

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :

11

**Présents :**

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
	Mme MEGEL	Mme HOULLE
M. WAGNER	Mme NANTERN	
Mme MALIZIA	M. SCHAER	
	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Nombre de procurations :  
3

**Absents excusés :** M. PRODÖHL (*procuration donnée à Mme MALINI*) M. SZCZARBOWSKI (*procuration donnée à Mme NANTERN*) Mme ALTMEIER (*procuration donnée à M. JAZBINSEK*) et M. SCHAMBION

**Secrétaire :** Mme MEGEL

#### **1. SELEM - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SELEM perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales, modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération du 17 juin 2021, le SELEM a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 98 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

*Vu la délibération du SELEM du 17 juin 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 98 % du produit réellement collecté sur son territoire,*

Il vous est proposé de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SELEM un reversement de la TCCFE à hauteur de 98 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le versement par le SELEM à la COMMUNE DE FOLKLING de 98 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité** perçue sur le territoire de la commune, pour la période de l'année **2021 à 2027**, avec un versement deux fois dans l'année dans le courant des mois de juin et de décembre au plus tard ;
- PRECISE que, conformément à l'article L.5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

## **DIVERS :**

### **Points d'information et/ou non soumis au vote :**

#### ▪ **OUVERTURE DE CLASSE RENTREE 2021/2022**

*Mme NANTERN* demande si l'ouverture prévisionnelle de classe de maternelle est confirmée.

*Le Maire* indique que sur la base des effectifs prévisionnels transmis pour le Conseil Départemental de l'Education Nationale réuni le 18/02/2021, un poste a été attribué. Cette position restera à confirmer par les inscriptions réelles c'est-à-dire déduction faite des déménagements et dérogations.

#### ▪ **CANALISATION GAUBIVING**

*Mme NANTERN* a été interrogée par une administrée qui possède un terrain à vendre à Gaubiving, ce dernier étant traversé par une canalisation.

*Le Maire* indique que cette dernière a été reçue par le Secrétariat qui lui a proposé de demander un Certificat d'Urbanisme Opérationnel afin de s'informer des contraintes liées à ce terrain.

#### ▪ **CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

*Mme MEGEL* demande si la Commune est particulièrement touchée par la prolifération des chenilles.

*Le Maire* indique que certains secteurs plus que d'autres, notamment autour du gymnase, mais qu'à ce stade l'accès aux forêts n'a pas été condamné.

#### ▪ **ECOULEMENTS RUE DE GAUBIVING EN PROVENANCE DU NOUVEAU QUARTIER**

*Mme HOULLE* interroge sur l'origine des écoulements de couleur brune rue de Gaubiving.

*Le Maire* confirme que cela est dû aux ruissellements en provenance du nouveau quartier qui ont raviné une partie du chemin du calvaire. Le problème est en cours de résolution par l'entreprise KLEIN.

\*\*\*\*\*

Le Maire  
Bernard DE FEYTER